



Numéro 70
11 avril 2018



Echos de la plaine

Semis de printemps

Désherbage mécanique

Intervention

Aides à l'investissement

Semis sous couvert

Trèfle / Luzerne

Déclaration PAC

Agenda

Rdv Tech&Bio Chartres

→ 12 avril

Démo de bineuse

→ 23 avril

Rdv Tech&Bio Les Molières

→ 20 juin

Conseil collectif rédigé à partir de nos observations en parcelles. Sont concernés les agriculteurs bio ou en conversion bio d'Ile-de-France.

Document rédigé par :

Bertrand BACLE

01 64 79 31 14 / 06 24 99 62 57

Charlotte GLACHANT

01 60 79 31 20 / 06 07 18 19 07

Rémi BAUDOIN

06 43 05 23 53

Benoit SAVALLE

01 30 33 10 54 / 06 21 66 32 10

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France

Pôle de Compétitivité Technique
en Agriculture Biologique

Service agronomie

19 rue d'Anjou

77008 PARIS

www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.25.13/03/18

Avec le soutien financier de :



ECHOS DE LA PLAINE

De la neige en mars, des giboulées en avril ! Bref une météo qui ne vous facilite pas trop la tâche en cette sortie d'hiver.

A l'issue d'un week-end ensoleillé permettant un début de ressuyage des parcelles le retour de la pluie arrive comme un pied de nez et dans ce contexte, vous n'êtes pas à jour de vos travaux en plaine. Vous êtes donc nombreux à vous interroger sur les interventions non réalisées à ce jour : désherbage mécanique et surtout semis de printemps retardés...

Seule chose à faire prendre son mal en patience et éventuellement prendre de l'avance sur sa déclaration PAC et bien sûr aller faire un tour au Rendez-Vous TECH & BIO organisé par nos collègues de la région Centre.

SEMIS DE PRINTEMPS

▲ Céréales de printemps

Malgré un calendrier assez avancé, il n'est pas trop tard pour terminer vos semis en augmentant les densités de semis à au moins 400 gr/m² (cf Bio.plaine 68 & 69). Il est évident qu'avec un cycle végétatif raccourci, les potentiels s'en ressentiront probablement. La situation est évidemment plus préoccupante en parcelle séchante pour la phase de remplissage qui sera forcément plus tardive que d'ordinaire.

Si malheureusement le retard venait à perdurer au-delà du 15-20 avril et compte-tenu de la place des céréales dans les rotations BIO, des ajustements d'assolement restent possibles grâce au tournesol, au sarrasin,... éventuellement un maïs si l'azote disponible semble suffisant.

▲ Légumineuses de printemps

Parce qu'elles sont principalement assolées en terres limoneuses à bonne réserve utile, longues à se ressuyer, ce sont essentiellement les **féveroles de printemps** qui vous interrogent aujourd'hui. Il est évident que leur potentiel sera sans doute impacté par la tardivité des dates de semis mais malheureusement compte-tenu de leur place dans la rotation, les solutions de cultures de remplacement sont plutôt limitées. Un soja pourrait éventuellement s'envisager à conditions que les terres ne soient pas trop froides. Restent les roues de secours lentilles et pois chiches mais là encore à réserver aux terres chaudes... Dans ce contexte il convient donc de rester sur un semis de féveroles afin au moins de pouvoir compter sur un effet précédent pour les blés à suivre !

Pour les **lentilles** et les **pois chiches**, pas d'affolement il est encore temps d'engager vos semis sans se vouloir trop alarmiste sur les rendements à suivre...

Pour toutes ces légumineuses nous vous rappelons ici qu'il convient de rester sur des densités de semis classiques (non majorées) :

- **Féveroles**, c'est le type de semoir qui conditionne les densités :

Rappel : ne pas dépasser 35 à 40 pieds/m² après le désherbage mécanique.

Conditions de semis	Bonnes conditions	Conditions limites
Type de sol		
Sols limoneux ou sableux	35-40 gr/m ²	40-45 gr/m ²
Sols argileux ou limons caillouteux	45-50 gr/m ²	50-55 gr/m ²

- **Lentilles** : 90 kg/ha, seules ou associées à 1,5-2 kg/ha de cameline
- **Pois chiches** :
 - inter-rangs faibles (<25 cm) : 70 gr/m²
 - inter-rangs > 25 cm : 55 gr/m² pour limiter la concurrence sur le rang
- **Soja** : Si certains d'entre vous faisaient le choix du soja, nous vous rappelons :
 - qu'il est indispensable de choisir des variétés du groupe de précocité 000,
 - que l'inoculation est indispensable,
 - que la densité de semis est de 620 000 gr/ha, quel que soit le type de semoir.

DESHERBAGE MECANIQUE

Interventions :

Vous êtes peu aujourd'hui à avoir pu intervenir. Certains d'entre vous ont réussi à valoriser les conditions du week-end de Pâques pour sortir les bineuses ou houes rotatives. Interventions qui n'ont pas toujours été suivies de conditions séchantes. Ceci est d'autant plus problématique pour les semis de la mi-octobre où les adventices ont profité de la douceur d'octobre-novembre pour se développer.

Les bineuses, quand elles pourront passer, donneront suffisamment de curativité sur les adventices développées jusqu'au stade 1^{er} nœud... Cependant les inter-rangs inférieurs 17 cm risquent de se refermer rapidement...

Aides à l'investissement :

Nous vous rappelons que le dispositif INVENT'IF peut être sollicité pour vous aider à investir dans des outils de désherbage mécanique (hors renouvellement de matériel). Les deux prochaines dates de dépôts connues à ce jour sont les suivantes :

- le 30 avril 2018 – date de passage en CRP* : 31 mai 2018
- le 15 juin 2018 - date de passage en CRP* : 15 juin 2018**

* Commission Régionale de Programmation

** Ces dossiers seront instruits selon de nouvelles modalités définies pour le reste de l'année 2018

Ces dossiers sont à déposer en DDT.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir le formulaire ou tout complément d'information, n'hésitez pas !

SEMIS SOUS COUVERT

Trèfle blanc nain

Semé à 4 kg/ha (soit 35-40 €/ha), le trèfle blanc peut fournir 50 à 60 kgN/ha à une culture de printemps (20 UN/T de MS). Le semis au printemps sous couvert d'une céréale permet au trèfle de pousser rapidement dès la moisson et de produire 3 à 4 T/ha de MS. A faire dès que la céréale est redressée, après un dernier passage de herse étrille pour profiter de la terre fine produite.

Luzerne

Elle peut être semée sous couvert d'orge ou de céréales d'hiver. Le coût de la semence (175 €/ha env. pour 25 kg/ha) incite à soigner le semis, la graine doit être absolument recouverte de terre pour germer.

Article rédigé par Pierre MENU, CA 80

ADHESION PCTAB – POLE DE COMPETITIVITE TECHNIQUE AB

Nous vous rappelons que la **date limite pour le retour de votre adhésion** est **fixée au 15 avril**. Au-delà de cette date, vous n'aurez plus accès aux services BIO réservés aux adhérents.

	Publications techniques	Conseil collectif	Conseil individuel
Services réservés aux adhérents	- Bio.plaine - Fiches techniques - Guides techniques - Résultats d'essais - Résultats des fermes de références	- Tours de plaine - Démonstrations - Rdv techniques bio d'hiver, - Analyse de groupe - Voyage d'étude	- 1 à 3 visites de conseil individuelles /an - Conseil individuel global, diagnostic agronomique et accompagnement OAD (plan de fumure, mes parcelles...)

En cas de difficultés (appel d'adhésion non reçu, ...), n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

DECLARATION PAC

La déclaration PAC est ouverte depuis le début du mois. Nous tenions à ce titre à vous rappeler quelques informations importantes pour éviter les mauvaises surprises... En effet, lors des dernières instructions de dossiers d'agriculteurs BIO, les DDT nous ont alertés sur certains dossiers exposés à des remboursements d'aides perçues voire à des pénalités. Voici quelques petits rappels :

👉 Comment déclarer un nouvel engagement pour une aide BIO ?

Pour engager de nouvelles surfaces dans les aides Conversion à l'AB (CAB) ou maintien AB (MAB) (engagement sur 5 ans dans les deux cas), deux démarches sont nécessaires :

- 1- cocher la demande d'aide sur le RPG
- 2- redessiner les surfaces pour lesquelles vous demandez l'aide BIO dans un deuxième RPG "MAEC/BIO". Ce n'est que ce deuxième dessin qui engage les parcelles dans l'aide BIO. Vous trouverez les explications dans la [notice MAEC, BIO & MAE](#).

Si vous êtes déjà engagé dans une aide bio, les éléments BIO que vous avez déclarés en 2017 dans le RPG MAEC/Bio sont repris automatiquement. Vous pouvez les modifier par la même méthode.

👉 VRAI ou FAUX ?

👉 Mes jachères sont éligibles aux aides conversion ou maintien → **FAUX sauf si...**

Les jachères pluriannuelles ne sont pas éligibles aux aides conversion (CAB) ou maintien (MAB). Seules les jachères annuelles présentes maximum une fois tous les 5 ans (exemple : jachère de trèfle violet pour assoler un blé) peuvent être éligibles aux aides de par leur caractère rotationnel.

👉 Mes prairies peuvent être éligibles aux aides CAB ou MAB → **VRAI à condition que...**

Oui à condition que vous puissiez justifier d'une activité d'élevage BIO associé à ces prairies avec un chargement de 0,2 UGB/ha au minimum.

Attention, les chevaux de pension ne répondent pas au cahier des charges de la BIO, leur présence au-delà de 4 mois sur les prairies remet donc en cause la conduite en BIO des prairies vis-à-vis du cahier des charges de la BIO audité par l'organisme certificateur.

👉 Le statut juridique INDIVISION est éligible aux aides CAB et MAB → **FAUX**

Nous vous confirmons ici que les indivisions ne sont pas éligibles aux aides CAB et/ou MAB.

👉 Codes culture, quelques précisions : (en lien avec la [notice « cultures et précisions »](#))

👉 Cas de la luzerne :

Si vous avez un contrat avec une coopérative de déshydratation, alors déclarez votre luzerne en **code culture LUD** (luzerne déshydratée). Vos surfaces sont éligibles aux aides CAB / MAB ainsi qu'à la prime luzerne déshydratée.

Si vous avez de la luzerne pour production de foin, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous l'avez **semée en pure**, alors déclarez la en **code culture LU6, LU7 ou LU8** (pour une implantation en 2016, 2017 ou 2018, rubrique 1.7 de la notice)
- soit vous l'avez **semée en mélange avec des graminées**, alors déclarez la en **code culture MLG** (mélange de légumineuses prépondérantes* et de graminées de 5 ans ou moins, rubrique 1.9 de la notice). Attention cependant, les codes cultures relevant de la catégorie 1.9. de la notice sont associés par défaut à la catégorie de couvert "Prairies avec élevage", mais peuvent relever de la catégorie "cultures annuelles" si vous en faites la demande lors de sa première année d'engagement (via une coche sur Télépac). Les montants d'aides CAB/MAB étant plus élevés pour les cultures annuelles.

👉 Cas des protéagineux semés en association

Le pois est sans doute le protéagineux le plus fréquemment associé. Cependant, les pratiques d'association pour les féveroles se rencontrent également.

Pour ce type d'association, utilisez le **code culture MPC** (Mélange de protéagineux prépondérants* et de céréales). Ceci vous permettra de prétendre à l'aide couplée protéagineux. Veillez cependant à ce que vos protéagineux soient toujours prépondérants lors de votre déclaration PAC !

** pour les mélanges prépondérants, en cas de contrôle de l'ASP, sera vérifié ce qui a été semé en nb de grains/m² afin de vérifier que le nb de grains/m² de la légumineuse était bien supérieur au nb de grains/m² de la céréale ou de la graminée associée. Il faut donc pouvoir présenter ses factures de semences.*

AGENDA

➤ Rendez-Vous Tech&Bio

Nous vous rappelons que cette année deux manifestations TECH & BIO vont se tenir près de chez vous !

➤ En Centre-Val de Loire

La première est ouverte à la visite demain :

12 avril à SOURS (28)
sur le site du lycée agricole de la Saussaye.

LE RENDEZ-VOUS cultures & filières tech & bio

12 avril 2018 de 9h à 18h
Centre - Val de Loire
Lycée Agricole de la Saussaye
Chartres (28)

Entrée gratuite

ATELIERS TECHNIQUES
CONFERENCES
DEMONSTRATIONS MATERIEL
VILLAGE EXPOSANTS
CLUB AFFAIRES

PRODUIRE • VALORISER • GÉRER

LES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES, PERFORMANTES POUR TOUS !

INSCRIPTION ET + DE RENSEIGNEMENTS SUR www.tech-n-bio.com

Financé par : [Logos of funding organizations]

En partenariat avec : [Logos of partner organizations]

➤ En Île-de-France

Et bien sûr nous vous rappelons de réserver votre mercredi 20 juin pour le RDV TECH & BIO que nous organisons chez Abel PITHOIS sur la commune de LES MOLIERES !

LE RENDEZ-VOUS cultures & filières tech & bio

ILE-DE-FRANCE
MERCREDI 20 JUNI 2018

Grandes cultures & cultures de diversification

Ferme d'Armenon, Les Molières (91) • 9h - 18h • ENTRÉE GRATUITE

Village exposants
Ateliers techniques • Conférences
Démonstrations de matériel • Vitrines de cultures

LES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES, PERFORMANTES POUR TOUS !

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
Soutenu par Ile de France

Infos et programme sur le site officiel TECH & BIO : <http://www.tech-n-bio.com/>

➤ Démonstration de bineuse caméra

Nous vous informons également que les établissements Chouffot et Novaxi-Gaford organisent une **démonstration d'une bineuse caméra** Garford de 6 m sur céréales à 25 cm d'écartement :

le lundi 23 avril à Cernay-la-Ville (78)
lieu-dit la Douairière, chez M. Vincent BAILLY.



Retrouver les bulletins bio.plaine, les fiches et guides techniques en AB sur notre site internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, créée au 1^{er} janvier 2018 est en cours d'agrément par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
Toute rediffusion et reproduction interdites.